



Saint Jean de Luz, le 20 mars 2019

Mesdames, Messieurs, chers Amis,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association Sportive qui se tiendra au Club-House

Le samedi 20 avril 2019 à 15h00

Nous délibérerons selon l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du Président
- Rapport de la Trésorière, approbation des comptes de l'exercice et quitus
- Rapport du Président de la Commission Sportive
- Approbation du montant de l'investissement nécessaire pour le remplacement du Minibus
- Questions diverses
- Election des candidats au Comité

A l'issue de l'Assemblée Générale, la SGGC fera un point sur les travaux en cours sur le parcours et répondra à vos questions.

Nous vous rappelons que seuls les membres de l'Association Sportive à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale et à ses délibérations.

Pour ceux qui souhaiteraient voter par **procuration**, nous attirons votre attention sur la nécessité de remplir cet imprimé conformément à l'article 24 des statuts, notamment en indiquant le nom du mandataire. Toute procuration « en blanc » envoyée à l'Association ne pourra être considérée comme valide. Elle doit être **déposée ou transmise par courrier** ou adressée par mail à associationsportive@chantaco.com au bureau de l'Association Sportive **au moins deux jours avant l'Assemblée soit le Jeudi 18 avril 2019 à 9h00**.

Un membre ne peut représenter que 2 personnes, en dehors du cercle familial ; à cet effet si ce membre reçoit plus de procurations que celles prévues dans nos statuts (**voir le détail de l'article 24 rappelé sur le formulaire de procuration à utiliser ci joint**), son vote ne pourra être comptabilisé.

Nous comptons sur votre présence et nous vous proposons de partager un verre de l'amitié à l'issue de cette Assemblée Générale.

Le Président de l'Association Sportive

Claude BREINING

ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE CHANTACO

associationsportive@chantaco.com